

**Décision n°2025-038 portant nomination du jury
d'attribution des financements pour contrats doctoraux
spécifiques normaliens (CDSN) du 23 mai 2025**

Le président de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

*Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche ;
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon ;
Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'Ecole normale supérieure de Lyon – M. Trizac Emmanuel ;
Vu la circulaire du 24 juin 2009 prise en application des dispositions du décret n°2009-464 susvisé ;*

DÉCIDE :

Article 1 : Membres du jury ayant voix délibérative

Le jury d'attribution des financements CDSN du 23 mai 2025 est composé de :

Sa présidente :

- Emmanuelle Boulineau, vice-présidente aux études

Des directrices et directeurs des départements de formation :

- Chloé Journo, directrice adjointe du département de biologie
- Agilio Padua, directeur du département de chimie
- Vanessa Guignery, directrice du département de LLCE
- Sébastien Manneville, directeur du département de physique
- Christophe Cusset, directeur du département des Lettres et arts
- Laurent Berger, directeur du département de mathématiques
- Sophie Hatte, directrice du département d'économie
- Samuel Angiboust, directeur du département de sciences de la terre
- Sylvain Parent, directeur du département de sciences sociales
- Michele Pagani, directeur du département d'informatique
- Claude Gautier, représentant le directeur du département de sciences humaines
- Karine Becu-Robinault, directrice du département Education et humanités numériques

Article 2 : Personnes invitées n'ayant pas voix délibérative

Peuvent assister au jury d'attribution des CDSN, sans toutefois prendre part au délibéré, les personnes suivantes :

- Sarah Mombert, chargée du suivi des CDSN en LSH
- Eric Freyssingéas, chargé du suivi des CDSN en SEE
- Isabelle Baudino, adjointe de la vice-présidente aux études en charge des formations et carrières en LSH
- Guillemette Menot, adjointe de la vice-présidente aux études en charge des formations et carrières en SEE
- Delphine Ponsot, responsable du bureau du 3^{ème} cycle

Article 3 : Entrée en vigueur

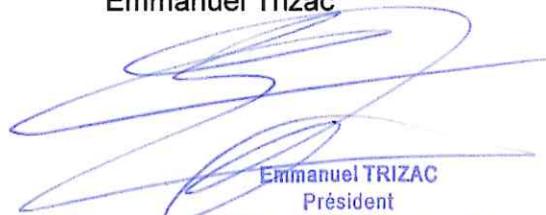
La présente décision entre en vigueur à compter de sa notification aux personnes intéressées et de sa publication sur le site institutionnel de l'école.

Article 4 : Exécution de la décision

La directrice générale des services et la vice-présidente aux études de l'Ecole normale supérieure de Lyon sont chargées de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 19 mai 2025

Le Président de l'ENS de Lyon
Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon